



Livret d'accueil



CMPP Henri Wallon DIEPPE

✉ **6 rue Saint Vincent de Paul**

76200 DIEPPE

☎ **02.32.90.52.60**

@ **cmpphwallondieppe@apajh.asso.fr**

et ses antennes :

CMPP AUFFAY

✉ **40 rue du Béguinage – 76720 AUFFAY**

☎ **02.35.32.38.27**

CMPP LE TREPORT

✉ **87 ter, rue A Papin- 76470 LE TREPORT**

☎ **02.27.28.07.07.**

CMPP BLANGY SUR BRESLES

✉ **4B, rue des Hêtres lot La Gargatte – 76340 BLANGY SUR BRESLES**

☎ **02.32.97.56.20**



Sommaire

Mot d'accueil	p.3
Première partie : Présentation de l'APAJH	p.4
Présentation de la Fédération	p.5
Présentation de l'action militante.....	p.6
Deuxième partie : Informations sur la structure	p.8
Implantation géographique	p.9 à 10
Présentation de la structure	p.11
- Les Mission du CMPP.....	p.11
- Ce que le CMPP n'est pas ou ne fait pas.....	p.12
- Horaires d'ouverture	p.12
- Numéros d'urgence.....	p.13
Plan de la structure	p.13 à 15
Présentation des professionnels	p.16
Les différentes prestations de la structure	p.17
Troisième partie : Informations concernant les personnes accompagnées	p.18
Les modalités d'admission	p.19
Les pièces à fournir lors de l'admission	p.20
Les assurances et la mutuelle	p.21
Les conditions d'accueil des proches	p.22
La continuité de l'accompagnement	p.23
Annexes	p.24
Fiche 119 « Urgence maltraitances enfance »	p.25
Notice d'information sur la personne de confiance.....	p.26
Dispositif « Personne qualifiée ».....	p.27

Mot d'accueil

Madame, Monsieur,

L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire est heureux de vous accueillir au sein du CMPP (Centre Médico-Psycho Pédagogique) de la Seine Maritime de la Fédération APAJH.

Vous avez pris la décision de vous adresser au C.M.P.P (Centre Médico-Psycho-Pédagogique) parce que vous estimez que se posent à votre enfant des difficultés dans sa vie psychologique, dans son développement, dans ses apprentissages.

L'objectif de ce livret d'accueil est de vous présenter le CMPP et ses antennes :

- CMPP Henri Wallon de Dieppe
- L'antenne CMPP d'Auffay
- L'antenne CMPP du Tréport
- L'antenne CMPP de Blangy sur Bresle

Ce livret est destiné à vous apporter des renseignements sur la structure, ses missions, les personnes qui y travaillent, la manière dont nous pouvons vous aider.

Nous souhaitons vous associer au projet de soins de votre enfant ou de votre adolescent.

Au fil de votre lecture, vous découvrirez 3 parties :

- **Première partie** : Une présentation de la Fédération APAJH
- **Deuxième partie** : Des informations sur l'établissement
- **Troisième partie** : Des informations sur les personnes accompagnées

L'action du CMPP concrétise les valeurs fondatrices de la Fédération APAJH, association aux valeurs humanistes et résolument intégratives.

Ce document est élaboré conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles, la loi du 2 janvier 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté. Nous espérons que ce livret élaboré avec l'ensemble des professionnels, répondra en grande partie à vos attentes et vos préoccupations.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

La direction et l'équipe du CMPP

Ce livret d'accueil a été validé le



Première partie

PRESENTATION DE L'APAJH





1. Présentation de la Fédération

La Fédération APAJH est une association qui a été créée en 1962.

Ses actions sont reconnues d'utilité publique depuis 1974.

L'APAJH défend les droits des personnes en situation de handicap.

Elle gère des structures sociales et médicosociales.

Elle accompagne tout type de handicap : mental, sensoriel, psychologique, moteur...

L'APAJH respecte la dignité de chaque personne en situation de handicap.

La dignité c'est le respect que mérite une personne quelles que soient ses différences. Elle respecte les certitudes et idées de tous.



La Fédération des APAJH ainsi que ses associations départementales gèrent plus de 630 établissements et services, accueillent plus de 30 000 personnes en situation de handicap et emploient plus de 14 000 personnes.

La Fédération des APAJH intervient à trois niveaux complémentaires :

- Au niveau fédéral
- Au niveau local par le biais de ses associations départementales
- Au niveau Européen en tant que membres fondateurs du Conseil Français des personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE).



L'APAJH fait avancer la réflexion sur les actions pour un accès à tout pour tous.

L'APAJH veut garantir l'égalité des droits pour tous :

- Droit à l'école
- Droit au logement
- Droit au sport
- Droit à la vie professionnelle
- Droit à la culture
- Droit au vote
- Droit à la vie sociale et culturelle



SIEGE NATIONAL

✉ **Maine Montparnasse**
33 Av du Maine
29^{ème} étage
Boîte aux lettres N°35
75755 PARIS Cedex 15
☎ **01 44 10 23 40**



2. Présentation de l'action militante

L'APAJH agit sur des idées fortes, des valeurs humanistes.

Humaniste = mettre l'homme, l'humain, au cœur de nos préoccupations



Priorité à la personne

La personne en situation de handicap est d'abord une personne.

Comme toute autre personne, c'est un citoyen.

La personne a des droits et des devoirs dans son pays.

Elle construit elle-même et réalise son projet de vie.

Elle peut être aidée pour le faire.

Elle a droit à des aides pour compenser son handicap.

Ce sont des aides techniques, financières et humaines.

Laïcité



La laïcité permet de vivre tous ensemble en respectant les différences de chacun.



L'APAJH reconnaît que chaque personne a ses propres particularités.



Elle reconnaît que les différences de chacun sont une richesse.

Les citoyens peuvent avoir des opinions personnelles.

Les citoyens ont le choix de leurs convictions religieuses.

La personne peut exprimer ses convictions religieuses, mais elle ne doit pas imposer ses convictions aux autres.





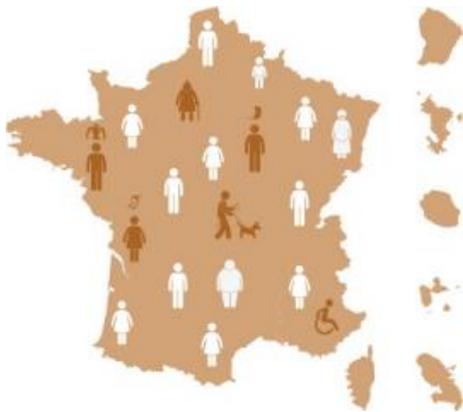
Engagement citoyen solidaire

Le handicap peut concerner tout le monde.
C'est l'Etat qui doit venir en aide aux personnes en situation de handicap.

C'est ce qu'on appelle la solidarité nationale.

L'Etat doit donner l'argent nécessaire pour garantir une vie digne aux personnes.

La dignité c'est le respect que mérite une personne peu importe sa différence.



De l'intégration à l'inclusion

Pour l'APAJH, l'inclusion va au-delà de l'intégration des personnes.

Une société inclusive est une société qui ne met personne à l'écart.

C'est une société qui s'adapte aux besoins des personnes.

Elle assure à tous l'accès à l'espace public.

Le milieu ordinaire doit s'adapter et s'ajuster à vos besoins, et non l'inverse.



L'accessibilité universelle

Pour l'APAJH, l'accessibilité universelle c'est l'accès à tout pour tous.

C'est l'accès pour tous à l'école, à l'emploi, au droit de vote, au logement, aux loisirs, au sport, à une vie affective...

Tout citoyen doit avoir accès à l'ensemble des services offerts à la population dans tous les domaines d'activité.



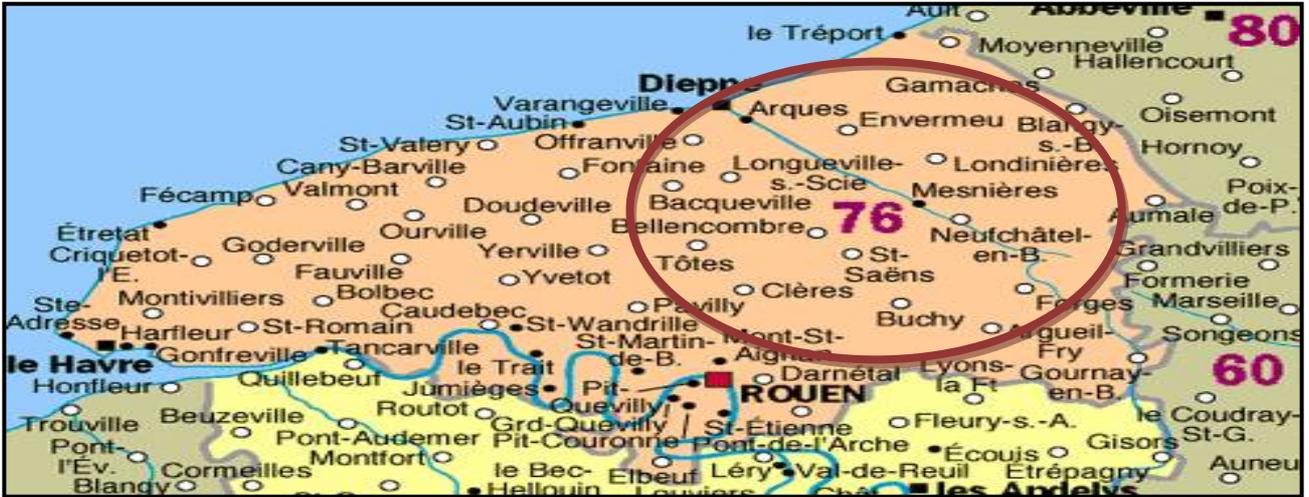
Deuxième partie

INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE

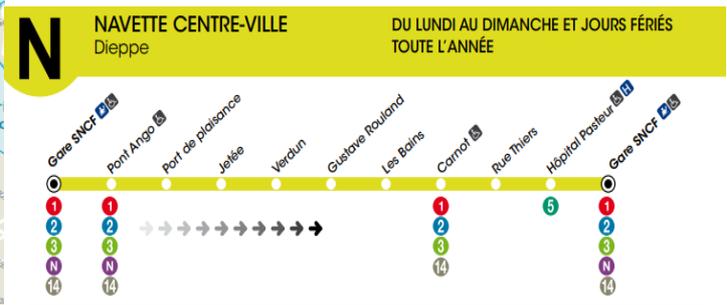
II. INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE



1. Implantation géographique



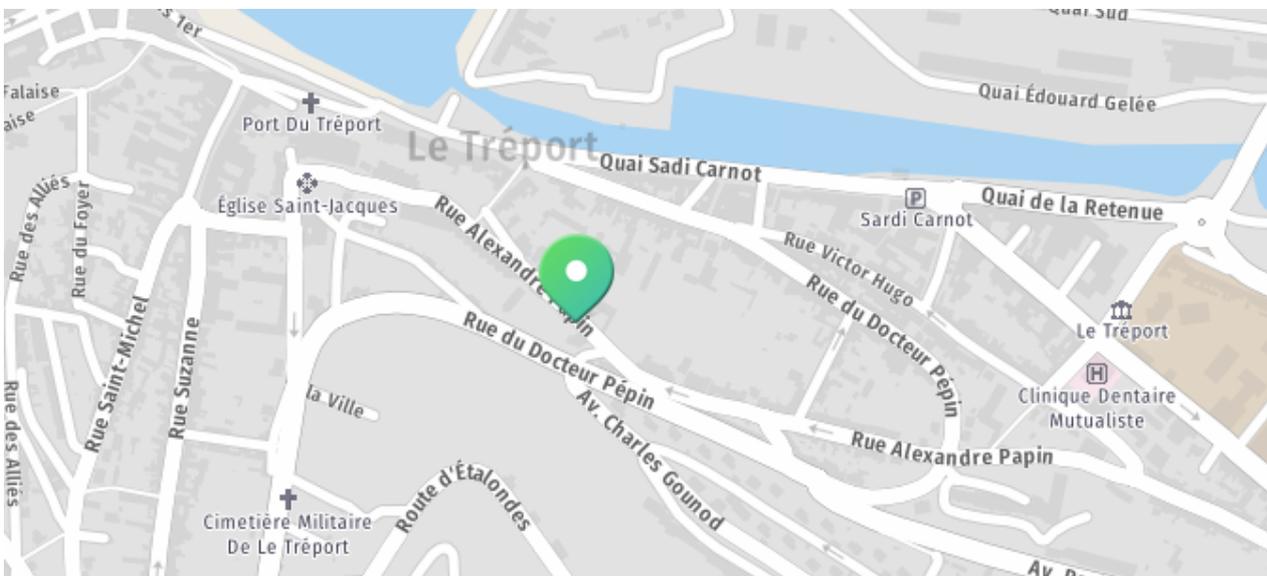
DIEPPE – CMPP Henri Wallon 6 rue St Vincent de Paul 76200 DIEPPE



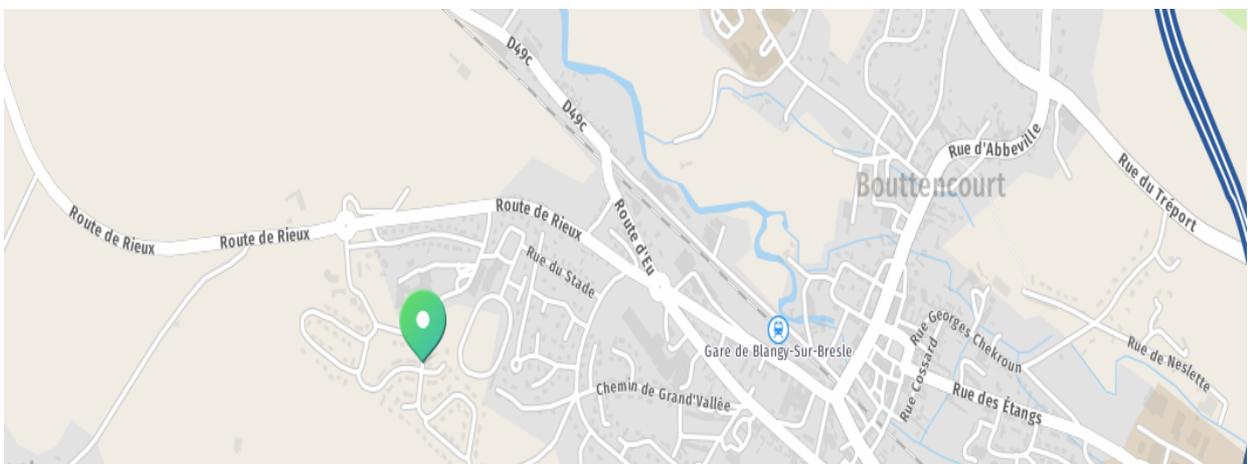
AUFFAY – CMPP 40 Rue du Béguinage 76720 AUFFAY



LE TREPORT – CMPP 87 Ter Rue Alexandre Papin 76470 Le Tréport



BLANGY SUR BRESLE – CMPP 4B rue des Hêtres 76340 BLANGY SUR BRESLE





2. Présentation de la structure

Le Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) Henri Wallon a ouvert ses portes le 7 septembre 1971.

Depuis, trois annexes ont ouvert leurs portes :

- CMPP AUFFAY – 2 novembre 1988
- CMPP LE TREPORT – mai 1992
- CMPP BLANGY SUR BRESLE – 24 août 1995-

Le CMPP accueille des enfants, et des adolescents de 0 à 20 ans, ainsi que leurs parents.



Il s'adresse aux enfants et adolescents âgés de 0 à 20 ans présentant des difficultés psychologiques, relationnelles, psychosomatiques de communication, de comportement, de développement, d'apprentissage qui retentissent dans leur intégration familiale, scolaire et sociale.

➤ Les missions du CMPP sont de :

- ❖ Diagnostiquer
- ❖ Traiter les troubles des apprentissages, du développement et/ou des souffrances psychologiques.
- ❖ Accompagner sur les lieux de vie (école, famille...)



Divers accompagnements thérapeutiques peuvent être proposés auprès de psychiatres, psychologues, orthophonistes, psychomotriciens, psychopédagogues.

Des médiations de groupes peuvent être prescrites, par exemple :

- Groupe Habiletés sociales
- Groupe d'écriture
- Groupe Dys
- Thérapie familiale systémique ...



➤ Ce que le CMPP ne fait pas ou n'est pas :

- ❖ Il n'est pas une structure de soutien ou de rattrapage scolaire, même si certaines formes d'accompagnement ont pour objectif d'aider l'enfant dans ses apprentissages scolaires.
- ❖ Le CMPP ne se substitue pas à l'ensemble des dispositifs sociaux de droit commun qui peuvent aider les enfants et les familles en difficulté sociale.
- ❖ Il ne peut pas prendre en charge des enfants présentant des pathologies importantes justifiant d'accueils thérapeutiques dans des structures spécialisées de jour, à temps plein ou à temps partiel. Il peut cependant travailler en collaboration avec ces structures.
- ❖ Il n'effectue pas de bilans psychométriques chiffrés isolés. Il effectue en revanche des évaluations médico-psychologiques approfondies si nécessaire, au cours des accompagnements qui lui sont confiées.
- ❖ Il n'intervient pas lorsque les parents (ou les responsables légaux) ne sont pas les demandeurs directs des accompagnements sauf exception.

➤ Horaires d'ouverture d'accueil

CMPP DIEPPE

Du Lundi au vendredi de 8h30-12h30 et 13h30-18h.

Fermeture la deuxième semaine des petites vacances scolaires, et fermeture de mi-juillet à la fin Août.

CMPP AUFFAY

Lundi : 8h15 - 12h15

Mardi : 8h15-12h30 et 13h30- 18h

Mercredi : 8h15-12h30 et 13h30- 15h30 Jeudi : 8h30-12h30 et 13h-18h

CMPP LE TREPORT

Lundi : 8h00 - 12h30 et 13h30 -16h30

Mardi : 8h00 -12h30 et 13h30 -18h

Jeudi : 8h00 -12h30 et 13h -17h30

CMPP BLANGY SUR BRESLE

Mercredi : 8h30-12h15 et 13h-18h

Jeudi : 8h30-12h15 et 13h-18h

Vendredi : 8h30-12h15 et 13h-18h



CMPP DIEPPE :  02 32 90 52 60

CMPP AUFFAY :  02 35 32 38 27

CMPP LE TREPORT :  : 02 27 28 07 07

CMPP BLANGY SUR BRESLE :  02 32 97 56 20



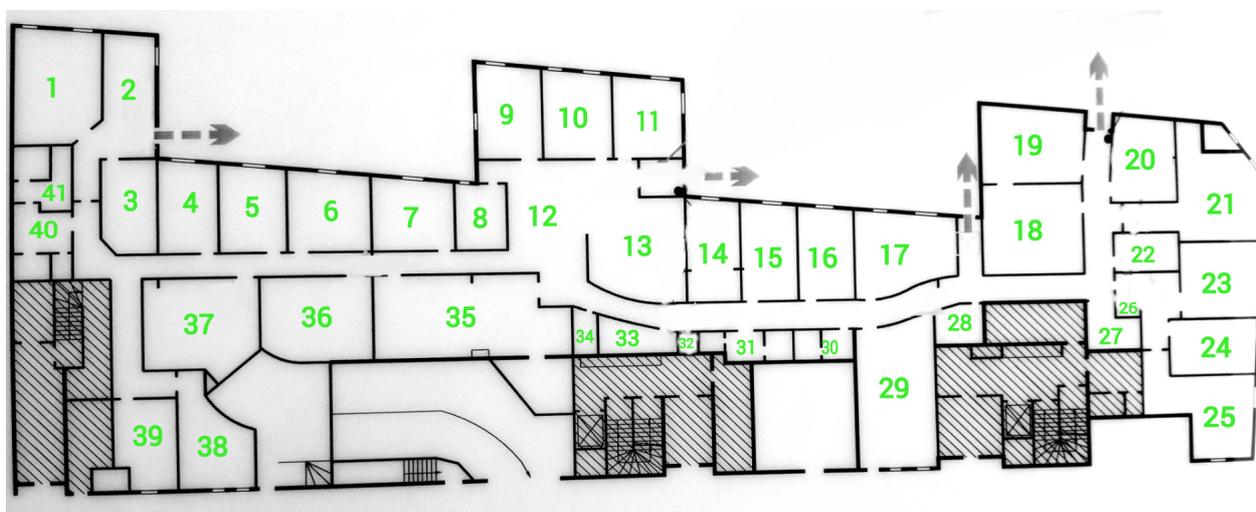
➤ Numéros d'urgence

 15 SAMU	 17 Police Gendarmerie	 18 Pompiers	 112 Toutes urgences	 Enfants en danger ? Parents en difficulté ? Le mieux, c'est d'en parler ! 119 APPEL ENFANCE EN DANGER www.119.gouv.fr	 Une urgence ? Envoyez un SMS au 114 ou 114 114, numéro d'urgence pour les personnes avec des difficultés à entendre ou à parler. URGENCE 114 www.urgence114.fr
--	---	--	---	---	--



Plan du domaine et/ou de la structure

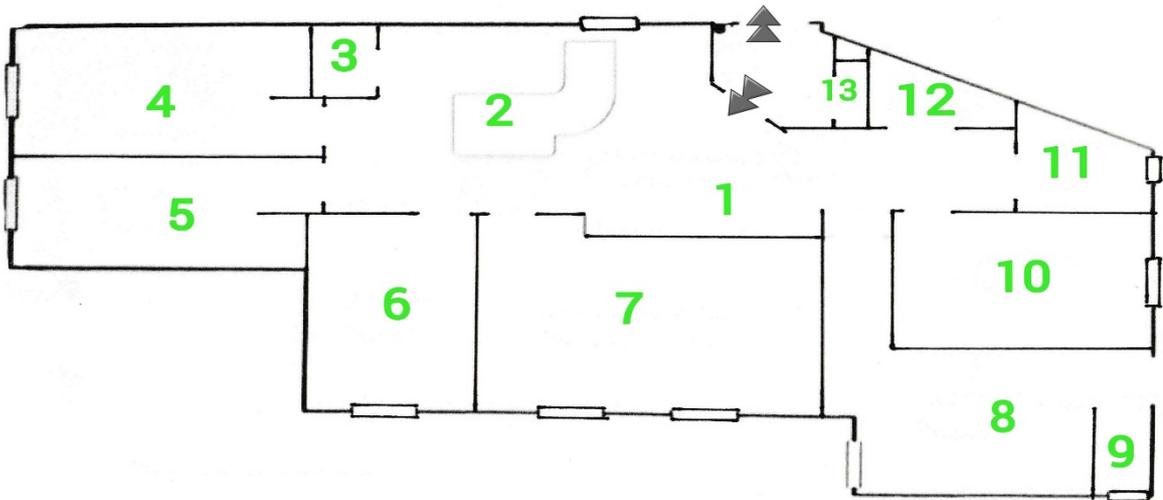
Plan du CMPP Henri Wallon – 6 rue St Vincent de Paul 76200 DIEPPE



Rez de Chaussée

- | | | |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> 1- Salle éducative SESSAD 2- Accueil secrétariat SESSAD 3- Educateurs SESSAD 4- Assistante sociale CAMSP et psychologue CMPP 5- Psychologues CMPP 6- Psychologues CMPP 7- Psychopédagogues CMPP et psychologue SESSAD 8- Secrétariat CMPP 9- Médecin directeur CAMSP 10- Secrétariat CAMSP 11- Orthophonistes CMPP | <ul style="list-style-type: none"> 12- Accueil CMPP 13- Salle d'attente 14- Assistante sociale CMPP 15- Psychopédagogue CMPP et psychologue SESSAD 16- Psychologues CMPP 17- Salle éducative CAMSP 18- Secrétariat médical CMPP 19- Médecin directeur CMPP 20- Médecin CMPP 21- Salle psychomotricité CAMSP 22- Salle neutre (TSA) 23- Comptabilité 24- Secrétariat administratif 25- Direction administrative et financière | <ul style="list-style-type: none"> 26- Armoire informatique 27- Nurserie 28- WC du personnel 29- Salle Psychomotricité CMPP 30- WC publics hommes 31- WC publics femmes 32- Armoire électrique 33- Archives SESSAD / CAMSP 34- Local entretien 35- Salle de réunion 36- Archives CMPP 37- Salle du personnel 38- Psychologues et orthophonistes CAMSP 39- Salle snoezelen 40- WC du personnel 41- WC publics SESSAD |
|--|--|---|

Plan de l'antenne d'AUFFAY - 40 Rue du Béguinage 76720 AUFFAY



- | | |
|-----------------------------------|---------------------------------------|
| 1- Salle d'attente | 7- Salle de psychomotricité |
| 2- Accueil secrétariat | 8- Salle du personnel |
| 3- Placard | 9- WC du personnel |
| 4- Médecin | 10- Orthophoniste |
| 5- Psychopédagogue et psychologue | 11- WC publics |
| 6- Psychologue | 12- Local entretien |
| | 13- Armoire électrique et ventilation |

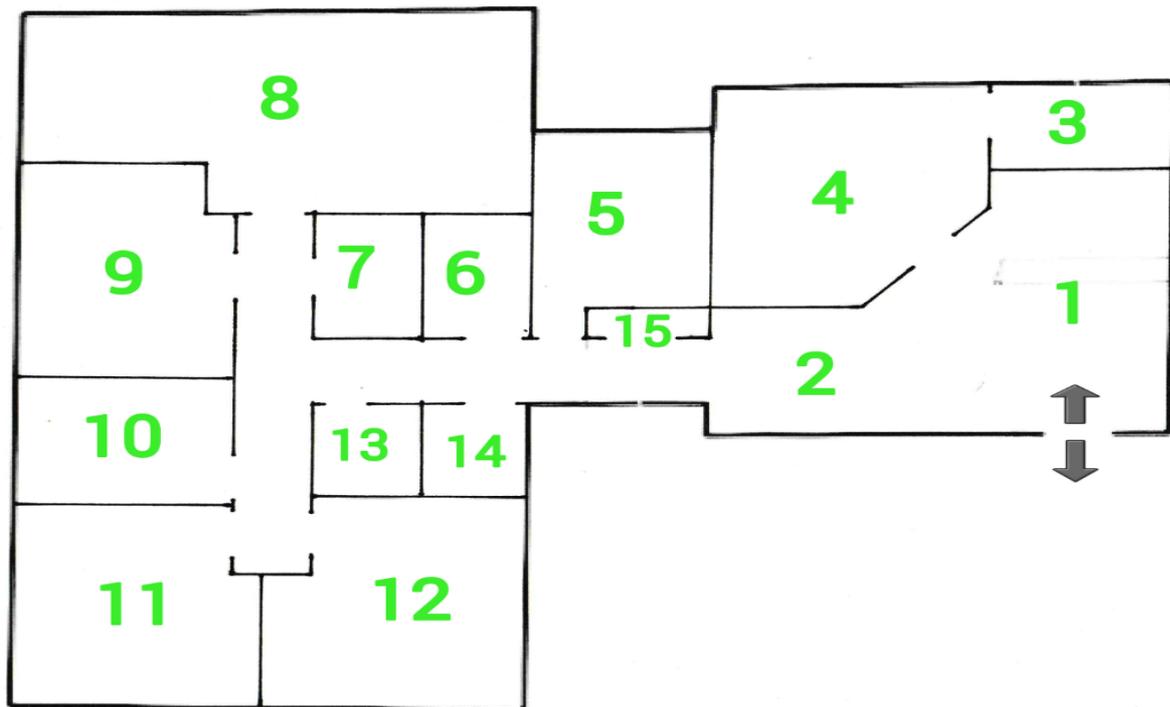
Plan de l'antenne du TREPORT – 87 Ter Rue Alexandre Papin 76470 Le Tréport



- | | |
|-----------------------------|-----------------------|
| 1- Accueil secrétariat | 8- WC du personnel |
| 2- Médecin directeur | 9- Salle du personnel |
| 3- Psychopédagogue | 10- Psychologues |
| 4- Salle de psychomotricité | |
| 5- Salle d'attente | |
| 6- WC publics | |
| 7- Cuisine | |



Plan De l'antenne de BLANGY SUR BRESLE
4B rue des Hêtres 76340 BLANGY SUR BRESL



- 1- Accueil secrétariat
- 2- Salle d'attente
- 3- Placard
- 4- Salle du personnel
- 5- Psychologue
- 6- WC publics
- 7- WC publics
- 8- Salle de psychomotricité

- 9- Médecin
- 10- Salle d'activité
- 11- Orthophoniste
- 12- Psychologue
- 13- WC du personnel
- 14- Local entretien
- 15- Placard électrique





4. Présentation des professionnels

Direction et encadrement



Directrice Administrative
Pédagogique
Médecin Directrice

Equipe pluridisciplinaire



Pédopsychiatres
Psychologues
Orthophonistes
Psychomotriciens
Psychopédagogues
Assistantes Sociales

Equipe administrative et services généraux



Secrétaires
Comptable
Agents de services généraux





5. Les différentes prestations de la structure

Prestations



Thérapie individuelle psychologique



Séance individuelle en psychomotricité



Séance individuelle en orthophonie



Séance individuelle ou collective en psychopédagogie



Thérapie de groupe en fonction des besoins
(Habilités sociales, socialisation,
psychodrame, musique, conte ...)



Thérapie familiale systémique



Troisième partie

INFORMATIONS CONCERNANT LES PERSONNES ACCOMPAGNEES

III. INFORMATIONS CONCERNANT LES PERSONNES ACCOMPAGNEES





1. Les modalités d'admission

Si vous rencontrez une difficulté particulière (comportement, difficulté scolaire, relation familiale), si l'enfant et l'adolescent est en souffrance, s'il vous semble que ces difficultés ne peuvent pas être résolues dans le seul cadre familial ou scolaire, il peut être entendu et accompagné dans la recherche des réponses possibles, nécessaires à son cheminement.

Le CMPP peut vous apporter un éclairage sur la problématique de l'enfant. Il propose un accompagnement pluridisciplinaire, réalisé dans le respect du cadre de vie habituel de l'enfant ou de l'adolescent en séance individuelle ou collective.

Son entourage proche sera au centre de l'action à mener. C'est pourquoi il est nécessaire que ce soit la famille ou la personne légalement responsable qui prenne contact avec le CMPP.

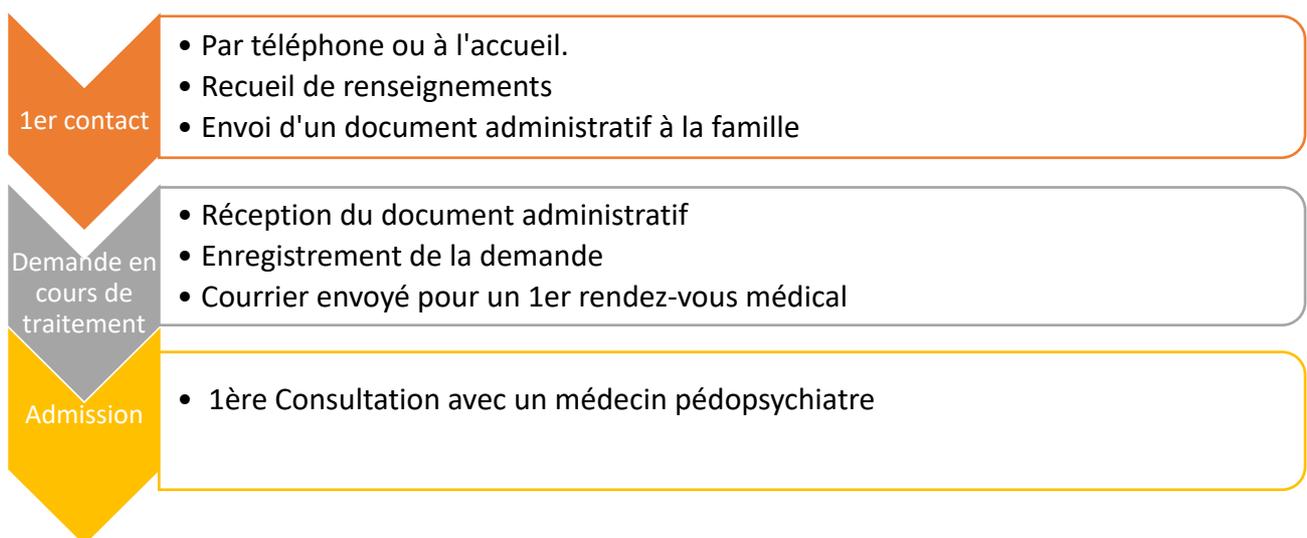
L'accompagnement est constitué de la consultation en journée sur la structure à la demande des familles et avec l'adhésion de l'enfant.

Vous pouvez nous contacter, par téléphone ou venir nous rencontrer pour prendre un rendez-vous.

Lors du premier contact quelques renseignements sont recueillis dans la confidentialité. Le secrétariat vous envoie ensuite un document administratif avec une autorisation parentale conjointe et à signer. A la réception du dossier, votre demande est enregistrée.

Un courrier précisant la date du premier entretien vous est envoyé dans les meilleurs délais.

Le premier rendez-vous s'effectue avec un pédopsychiatre sauf exception.



Les consultations et les soins étant pris en charge à 100% par les différents organismes de sécurité sociale, nous vous demandons de vous munir d'une copie de l'attestation sécurité sociale.



2. Les pièces à fournir lors de l'admission

- ❖ Photocopie de l'orientation **Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH)** si reconnaissance d'un handicap
- ❖ Fiche de renseignements administratifs remise par le CMPP
- ❖ Copie de l'attestation sécurité sociale
- ❖ Fiche de renseignements administratifs à compléter
- ❖ Photocopie de la carte d'identité
- ❖ Photocopie de la carte vitale et attestation (Sécurité Sociale)
- ❖ Photocopie de la carte de mutuelle
- ❖ Carnet de santé
- ❖ Bilans divers (médicaux, éducatif, scolaire...)





3. Les assurances et la mutuelle



Les établissements sont assurés afin de couvrir l'ensemble de leurs activités.

Ils ne seront pas tenus responsables pour des vols éventuels. C'est pourquoi je ne dois pas amener d'objets de valeur ou d'argent pour venir travailler.

En cas de dégradation de la part d'un usager votre responsabilité civile est engagée





4. Les conditions d'accueil des proches



L'enfant ou l'adolescent consulte, la famille est associée au projet de soins.

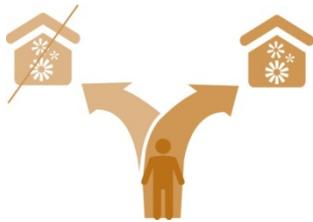




5. Continuité de l'accompagnement



L'arrêt de la prise en charge se fait avec le thérapeute d'un commun accord.



Selon les besoins, une orientation vers des structures spécifiques pour un accompagnement adapté est proposée.



Si un besoin de reprise de suivis vous semble nécessaire, l'accompagnement pourra reprendre à tout moment.



ANNEXE



**Enfants en danger ?
Parents en difficulté ?**
Le mieux, c'est d'en parler !



ALLÔ ENFANCE EN DANGER

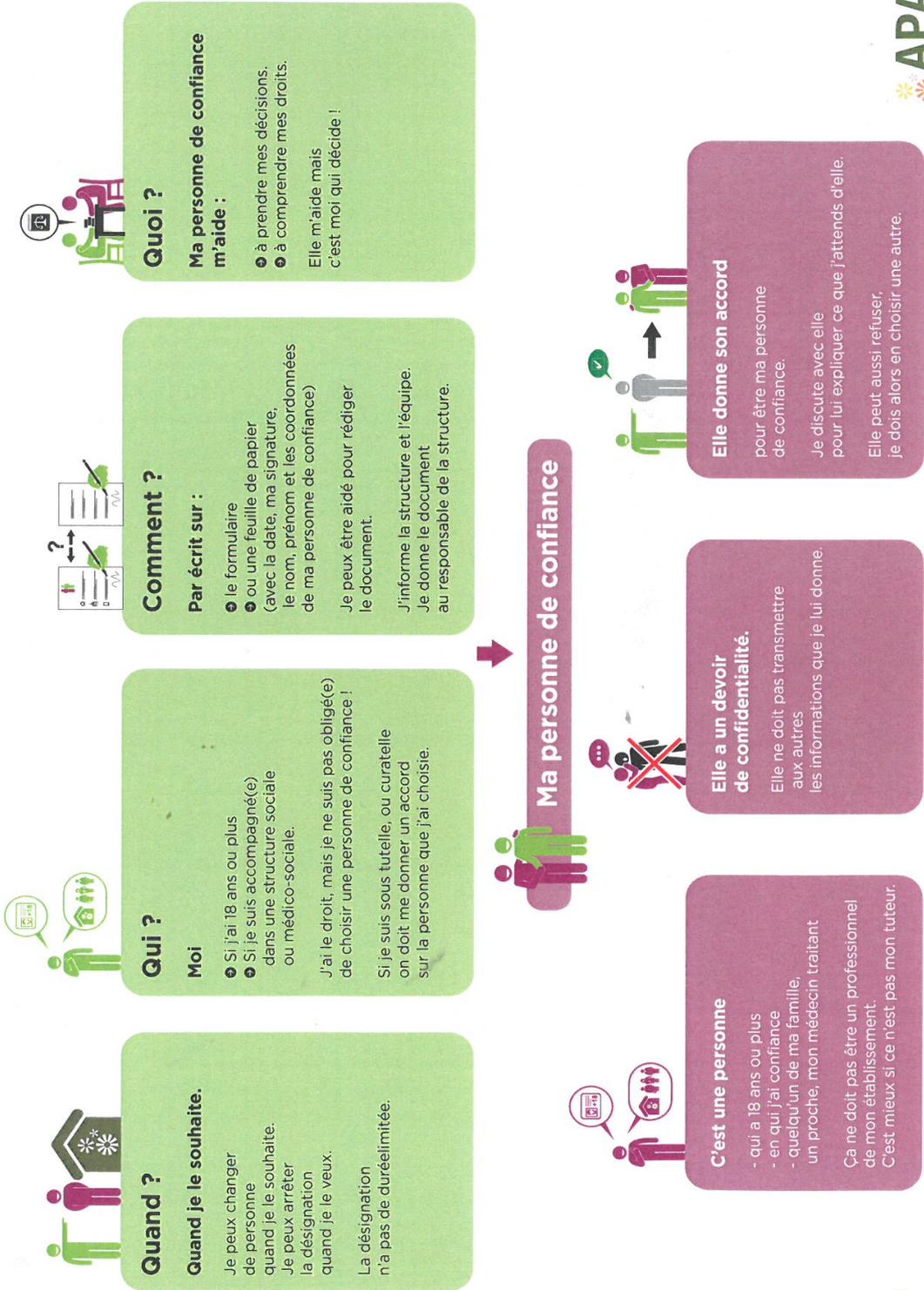


www.allo119.gouv.fr



Je désigne ma personne de confiance

Pour mon accompagnement médico-social



Dispositif « Personne qualifiée »

UN MÉDIATEUR EXPERT DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

- ✓ La liste des personnes qualifiées par département est établie conjointement par l'ARS, la préfecture de département et le conseil départemental.
- ✓ Sont nommées personnes qualifiées des personnes bénévoles ayant une expertise importante du secteur médico-social.
- ✓ Les personnes qualifiées désignées le sont en fonction de leur connaissance du secteur médico-social, en matière de droits sociaux et de l'organisation administrative et judiciaire.
- ✓ La personne qualifiée est indépendante des collectivités publiques qui procèdent à sa nomination et des structures d'accueil.

La personne qualifiée accompagne l'utilisateur ou son représentant légal afin de lui permettre de faire valoir ses droits :

- ✓ Respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, et de la sécurité de l'utilisateur ;
- ✓ Libre choix entre les prestations (accompagnement à domicile ou établissement) ;
- ✓ Prise en charge ou l'accompagnement individualisé et de qualité, respectant un consentement éclairé ;
- ✓ Confidentialité des données concernant l'utilisateur ;
- ✓ Information sur les droits fondamentaux, les protections particulières légales et contractuelles et les recours dont l'utilisateur bénéficie ;
- ✓ Participation directe de l'utilisateur ou avec l'aide de son représentant légal au projet d'accueil et d'accompagnement.

Les autorités
compétences
sur le dispositif
« Personne qualifiée »

Le dispositif
« Personne
qualifiée »

CONTACT

Agence Régionale de Santé de Normandie
Conseil départemental du Calvados
Conseil départemental de l'Eure
Conseil départemental de la Manche
Conseil départemental de l'Orne
Conseil départemental de la Seine-Maritime

ars-normandie-medicosoc-
personnes-qualifiees@ars.sante.fr

POUR VOUS
ACCOMPAGNER
ET VOUS AIDER À
FAIRE VALOIR VOS
DROITS

Dispositif conforme à l'article L311-5 du
Code de l'Action Sociale et des Familles

ARS de Normandie - Service communication - Février 2018



